



*Mairie  
de Ville en Vermois*

**N° 198**

**Tél : 03 83 46 52 23**

Secrétariat ouvert

Lundi de 17h à 19h/Mercredi de 10h à 12h

Email

[mairie-de-ville-en-vermois@wanadoo.fr](mailto:mairie-de-ville-en-vermois@wanadoo.fr)

Site

<http://www.ville-en-vermois.mairie54.fr>

**Municip info**

**MAI  
JUN  
2024**



**CONSEILLER  
NUMÉRIQUE  
France  
services**

**Un Conseiller Numérique à votre service**

**14 MAI / 11 JUIN**

**DE 10h00 A 12H00**

**PARKING DE LA SALLE POLYVALENTE**

Un conseiller numérique sera présent pour vous accompagner dans la découverte du numérique, à l'initiation à l'ordinateur, la tablette et le smartphone, vous soutenir dans votre apprentissage du numérique avec prise en main des outils, de la navigation sur le net, achat/démarche en ligne, mails et vous sensibiliser pour éviter les pièges, avoir une bonne pratique, etc.

Renseignement / Réservation

Fédération : 03 83 51 78 26

Conseiller Numérique Sud 54 : 06 11 71 57 21



Le secours populaire Français

sera également présent pour toute aide solidaire (alimentaire, vestaire, ...)

**DEVIATION**

**DIMANCHE**

**19 MAI**

**A FLÉVILLE**

**En raison de la brocante de printemps de Fléville**

**Les usagers devront emprunter les déviations suivantes :**

**Dans le sens Lupcourt/Fléville :** les usagers qui désireront se rendre à Nancy/Ludres/Heillecourt seront déviés par Ville en Vermois ou par Lupcourt, via la route de Bayon et la RD 400.

**Dans le sens Fléville/Lupcourt :** les usagers qui désireront se rendre en direction de Lupcourt/Ville en Vermois seront déviés par la route de Laneuveville.

22<sup>ème</sup> EDITION



**PASSE PAR  
VILLE EN VERMOIS**  
(Arrêté 19/2024 affiché  
sur les panneaux et sur  
le site de la mairie)



**Organise le 22<sup>ème</sup> tour de la Mirabelle**

**Il sera de passage le dimanche 26 mai à Ville en Vermois  
de 11h45 à 12h30**

**En provenance de Lupcourt, le peloton passera Route de  
Lupcourt, Grande rue et prendra la direction de Bayon**

**Pour toutes informations complémentaires : <https://www.tourdelamirabelle.com>**



**Entrée libre**

**Petits appareils électriques,  
informatique, jouets  
petits meubles, atelier couture  
(ourlet, bouton,...)**

**Les habitants n'ayant pu venir au repair café du 10/03 à Ville en Vermois  
peuvent se rendre dans les communes suivantes :**

**Varangéville, le 5 mai (9h30 à 12h00),**

**Salle du Chapitre, Espace Prieuré, Rue Jean Jaurès**

**Azelot, le 14 juin (18h00 à 20h00)**

**Salle de la Mairie, 6 Grande rue**

**Crévic, le 8 septembre (9h30 à 12h00)**

**Salle des fêtes, rue Gambetta**

**Saint Nicolas de Port, le 11 octobre (18h00 à 20h00)**

**Salle des fêtes, rue Jolain**

**Burthecourt aux chênes, le 17 novembre (9h30 à 12h00)**

**Rue de la Mairie**

**Rosières aux Salines, le 14 décembre (14h00 à 16h00)**

**Salle « La Passerelle », 4 rue Yvon Malpièce**

## COMMUNIQUE



### PREVENIR LES RISQUES LIÉS AUX DIVAGATIONS DES ANIMAUX DOMESTIQUES

Les divagations d'animaux d'élevage causent chaque année des perturbations sur la circulation ferroviaire. Dans certains cas, des accidents matériels et humains graves sont constatés.

En tant que riverain d'une voie ferrée, il vous appartient :

- de mettre en place une clôture comme le code rural l'impose
- d'entretenir et de vérifier le bon état de vos clôtures et installations
- de bien refermer les enclos et de rester vigilant lors du déplacement des troupeaux
- d'empêcher le passage de bestiaux dont vous avez la responsabilité sur l'étendue du domaine public ferroviaire.

Respecter les installations SNCF :

- ne pas utiliser les clôtures ferroviaires comme clôture pour les animaux
- ne pas endommager la clôture ferroviaire.



2361 trains ont été impactés par la faune domestique depuis 2019 en Grand Est. Cela représente 895 heures de retard soit 37 jours au total.

Quelles sont les conséquences ?

- des risques de blessure grave voire mortelle de l'animal
- des dégâts matériels (matériel roulant, voies...)
- des accidents de personnes
- des retards, des suppressions de trains, voire l'arrêt total des circulations sur la ligne ferroviaire.

Le saviez-vous ?

Un tel incident engendre un fort impact sur les usagers du train car le matériel endommagé est immobilisé, parfois sur plusieurs jours.

Les coûts financiers sont également importants, ils peuvent s'échelonner entre plusieurs dizaines de milliers d'euros et 1 million d'euros ;

Votre responsabilité :

La responsabilité civile et pénale du propriétaire des animaux mis en cause est engagée.

Vous vous exposez à des poursuites judiciaires en application des dispositions du code des transports. La réparation financière des préjudices matériels, immatériels et corporels causés vous incombe.

Vous constatez des dégâts sur une clôture ferroviaire ou une divagation ?

Composez le numéro vert 08 00 84 82 95 (appel gratuit hors surcoût éventuel de votre opérateur), du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h ou adressez un mail à : [vigi-express@sncf.fr](mailto:vigi-express@sncf.fr)

## C I V I S M E

### GAZON ET ENVIRONNEMENT



Dès le début du printemps et durant tout l'été,  
les travaux extérieurs se multiplient.

Décret N° 88-523 du 5 mai 1988 - Arrêté préfectoral du 15/07/91

Rappel « Article 6 » :

les travaux de bricolage réalisés par des particuliers  
à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne  
de voisinage en raison de leur intensité sonore  
ne peuvent être effectués que :

Les jours ouvrables de 8 à 20 heures  
Le samedi de 9 à 12 heures et de 15 à 19 heures  
Le dimanche et jours fériés de 10 à 12 heures.



**BALAYAGE DES RUES  
DE LA COMMUNE**

**AU VILLAGE  
jeudi 23 mai**

**ZAC DU VERMOIS  
mercredi 26 juin**



Merci de veiller à ce que votre véhicule n'empêche pas le passage du camion  
et donc le nettoyage de la voirie.

*Mai*

*fait ce qu'il te plaît!*

*Juin*

*Un binage  
vaut 2 arrosages*